KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille - Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011
Cinémarseille - Association
2, rue du Cinéma - 13016 Marseille
Ce rapport contient 17 pages

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Bastia.

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 729 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 51 28 02 729

KPMG

KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille - Association

Siège social : 2, rue du Cinéma – 13016 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Cinémarseille, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2. « Changement de méthode d'évaluation » de l'annexe concernant l'application, afin d'améliorer l'information financière, de la recommandation de l'avis du CNC 2003-R-01 du 1er avril 2003 relatif à l'évaluation de la provision pour départ à la retraite.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode d'évaluation :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2 de l'annexe expose le changement de méthode d'évaluation de la provision pour départ à la retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables soumis par votre association, nous avons vérifié la méthode d'estimation retenue et la présentation qui en est faite.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 23 avril 2012

KPMG Audit Sud-Est

Joëlle Bouchard
Actionnaire

Robert Acquaviva
Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF (en €)	2011 BRUT	2011 Amort.	2011 NET	2010 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 860	1 622	238	858
Construction	2 513	1 073	1 441	2 278
Matériel technique	119 284	24 665	94 620	0
Autres immobilisations corporelles	100 055	95 721	4 334	6 502
Immobilisations financières	1 727	0	1 727	1 727
	225 440	123 080	102 359	11 365
ACTIF CIRCULANT				
Créances	4 256		4 256	18 962
Autres créances	87 760		87 760	34 391
Disponibilités	84 209		84 209	86 269
	176 224		176 224	139 622
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL	**401 664**	**123 080**	**278 584**	**150 987**

PASSIF (en €)	2011	2010
CAPITAUX PROPRES ET RESERVES		
Fond social	5 992	5 992
Report à nouveau	28 833	32 683
Résultat de l'exercice	7 461	-3 850
Subventions d'équipement	59 990	0
Situation nette	102 276	34 825
Provisions pour risques et charges	54 517	29 560
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0
Fournisseurs	22 634	16 599
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
Dettes fiscales et sociales	56 412	55 707
Autres dettes	26 028	9 295
	105 074	81 601
COMPTE DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	16 718	5 000
TOTAL	**278 584**	**150 987**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

CHARGES (en €)	2 011	2 010	PRODUITS (en €)	2011	2010
Achats et charges externes	239 533	280 608	Production vendue	110 426	121 857
Impôts et taxes	18 821	15 663	Subvention d'exploitation	493 530	491 927
Salaires	251 272	266 643	Autres produits	0	83
Charges sociales	92 353	98 172	Reprises sur provisions et transferts de charges	23 706	44 961
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 788	6 768	Produits financiers	2	0
Autres charges	1 265	3 570	Produits exceptionnels	17 372	11 101
Charges financières	1 986	1 156	Résultat net (perte)		3 850
Charges exceptionnelles	557	1 198			
Résultat net (bénéfice)	7 461				
TOTAL	**645 036**	**673 779**	**TOTAL**	**645 036**	**673 779**
Mise à disposition gratuite des locaux	**30 000**	**30 000**	**Prestations en nature Ville de Marseille**	**30 000**	**30 000**

un autre cinéma du côté de l'Estaque

CINEMARSEILLE

Pôle régional
d'éducation artistique et
de formation au cinéma
et à l'audiovisuel

COMPTES ANNUELS

CINEMARSEILLE

AU 31 DECEMBRE 2011

CINEMARSEILLE

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total est de 278.584 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 645.036 € et dégageant un bénéfice de 7.461€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011.

Les notes n°1 à 12, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat du 1er janvier au 31 décembre 2011	Note N°
I - Règles et Méthodes Comptables	1
II - Changements de Méthode	2
III - Compléments d'information relatifs au Bilan et au Compte de Résultat	
- Etat de l'actif immobilisé	3
- Etat des amortissements	4
- Etat des provisions	5
- Etat des échéances des créances et des dettes	6
- Détail des produits à recevoir	7
- Détail des charges à payer	8
- Détail des comptes de régularisation (Actif et Passif)	9
- Informations complémentaires	10

Note n° 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Compte tenu de la réalisation des travaux de rénovations de la salle de Cinéma, l'association arrêté son activité pendant 4 mois. Le coût de la rénovation a été supporté par la Ville de Marseille.
- Acquisition d'un projecteur numérique d'une valeur de 98 K€ ht, financé majoritairement par le Conseil Général, le Conseil Régional et Centre National du Cinéma.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (règlement N°99-01 et 99-03 du CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité :

- Logiciels	3 ans
- Matériel de projection	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Chapiteau	5 ans
- Agencements et aménagements	3 à 5 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Mobilier	5 ans
- Installations générales	5 ans

b) **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lors de l'apparition d'un risque d'irrécouvrabilité.

c) **Provision pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsqu'un risque est avéré et son estimation est réalisée à partir des informations connues.

d) **Provision pour indemnités de départ à la retraite**

Cette provision est calculée en prenant en compte les indemnités acquises au 31/12/2011 (charges sociales incluses) et évaluées selon les droits spécifiés dans la convention collective à laquelle est rattaché le personnel.

Le calcul de la provision est actualisé et est pondéré par une table de mortalité et par le « turn-over » du personnel.

Note n° 2

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Les changements de méthode d'évaluation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Afin d'améliorer l'information financière, il a été décidé d'appliquer les recommandations de l'avis du CNC 2003-R-01 du 1er avril 2003 sur l'évaluation de la provision départ à la retraite. Le calcul de la provision a fait l'objet pour la première fois d'une actualisation et prend en compte tous les salariés en contrat à durée indéterminé.
C'est ainsi que le calcul des droits acquis linéairement par des salariés à la date de clôture après application des charges sociales, a été pondéré de :

- La probabilité de présence des salariés dans l'association lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ à la retraite,
- Du turn over de l'effectif (entre 16 et 44 ans = 1% et entre 44 et 65 ans = 0%)
- Progression future des salaires (2%)
- Et du taux d'actualisation de 4,75%
- Age moyen de départ à la retraite = 65 ans

L'incidence de ce changement d'évaluation s'analyse par une charge supplémentaire de 21 163 €.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note N°3

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2011				
en €	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	1 860	0	0	1 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, Agencements	2 513	0	0	2 513
Matériel technique	25 163	97 826	3 705	119 284
Autres immos corporelles	102 198	0	2 143	100 055
TOTAL	131 734	97 826	5 848	223 712

Note N°4

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2011				
en €	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	1 002	620	0	1 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, Agencements	235	838	0	1 073
Matériel technique	25 162	3 207	3 705	24 664
Autres immos corporelles	95 696	2 168	2 143	95 721
TOTAL	122 096	6 832	5 848	123 080

Note N°5

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2011				
en €	Montant des provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions cumulées à la clôture de l'exercice
PROVISION pour risques	29 560	24 957	0	54 517
TOTAL	29 560	24 957	0	54 517

Note N°6

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 2011 (en €)							
CREANCES	Montant net au Bilan	ECHEANCES		DETTES	Montant net au Bilan	ECHEANCES	
		Moins d'un an	Plus d'un an			Moins d'un an	Plus d'un an
Clients	4 256	4 256	0	Emprunts auprès des établissements de crédits	0	0	0
Autres Créances	29 960	29 960	0	Fournisseurs	22 634	22 634	0
Produits à recevoir	57 800	57 800	0	Dettes fiscales et sociales	56 412	56 412	0
			0	Autres dettes	26 028	26 028	0
TOTAL	**92 016**	**92 016**	**0**		**105 074**	**105 074**	**0**

Note N°7

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Subvention Fonctionnement Conseil Régional 2011	20 000	€
Subvention Investissement Conseil Régional 2011	17 800	€
Subvention Investissement Conseil Général 2011	20 000	€
TOTAL	**57 800**	€

Note N°8

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs factures non parvenues	13 059	
Personnel provision pour congés payés	24 764	€
Etat	8 285	€
TOTAL	**46 108**	€

Note N°9

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

N E A N T

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2011 :	16 718 €
TOTAL	**16 718 €**

Note N°10

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

MATERIEL	Redevances ht payées			Redevances ht restant à payer		
	Antérieures	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 2 à 5 ans	Totales
1 Photocopieur CANON	28 151	12 431	40 582	12 431	12 996	25 427

Prix de vente final au terme de la location : 872 € HT

Le crédit bail se terminera en décembre 2012.

INFORMATIONS SUR L'EFFECTIF MOYEN

Cadres	2
Non Cadres	7
Total	**9**

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés et n'ayant pas donné lieu à demande s'élève au 31/12/2011 à 1 060 heures.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul en 2011.